

La lettre Natura 2000

de la Truyère et du Lot



n°3 - Décembre 2012

P2 : Présentation des sites

P3 : L'évaluation des incidences

P4/5 : 2012 en résumé et en chiffres

P6 : Des nouvelles des Milans royaux

P7 : La lande atlantique sèche

P8 : Natura 2000 permet à tous de s'engager en faveur de la biodiversité

Natura 2000 est l'outil de gestion des milieux naturels à l'échelle européenne. Son objectif est de préserver notre patrimoine naturel, autrement dit, les espèces animales et végétales et aussi les habitats naturels.

Cet outil est novateur. Il ne s'agit pas d'un processus réglementaire, mais d'une démarche basée sur la concertation et le volontariat. Les acteurs locaux sont sollicités à toutes les étapes. Lors du diagnostic territorial, le patrimoine naturel et le contexte socio-économique sont inventoriés. Suite à cet état des lieux, l'ensemble des acteurs est sollicité afin de définir, lors de réunions de travail, un plan d'action. Enfin, des mesures contractuelles sont proposées aux gestionnaires du territoire (agriculteurs, forestiers, propriétaires publics ou privés).

Natura 2000 favorise la réflexion à l'échelle d'unités naturelles identifiées de tous (telles que nos vallées) et permet de proposer des actions adaptées au territoire pour répondre aux enjeux environnementaux.

Le travail réalisé sur les sites Natura 2000 du Lot, de la Truyère et du Goul, illustre parfaitement la convergence des intérêts écologiques, agricoles et sociaux, ainsi que la cohérence de cette démarche participative.



Présentation des sites

ZSC « Haute vallée du Lot entre Espalion et Saint Laurent d'Olt et gorges de la Truyère, basse vallée du Lot et le Goul »

Code : FR 7300874

Surface : 5597 ha (96% en Aveyron, 4% dans le Cantal)

Altitude : 200 m à 850 m

Description : le site s'étend le long du Lot et de ses affluents : la Truyère et le Goul. Il est constitué de vallées encaissées et boisées, avec une dynamique d'embroussaillage sur les fortes pentes

Nb de communes : 39

Espèces d'intérêt communautaire : Loutre d'Europe, Chabot d'Europe mais aussi des chauves-souris, des poissons et des insectes

Habitats d'intérêt communautaire : 5 habitats d'intérêt communautaire (des forêts, des prairies naturelles, des landes, des milieux aquatiques et des complexes riverains)

ZPS « gorges de la Truyère »

Code : FR 7312013

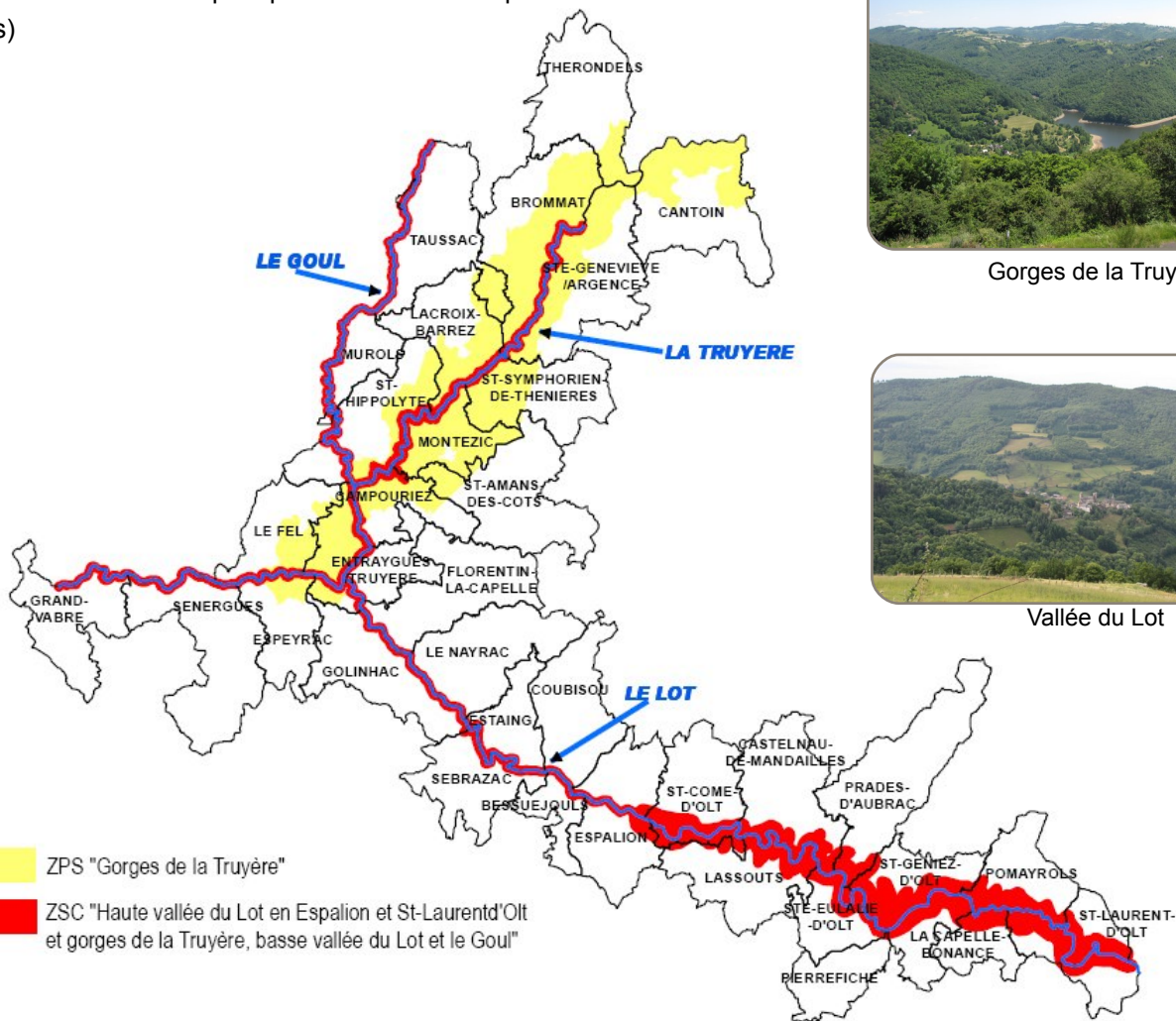
Surface : 16 681 ha

Altitude : 220 m à 971 m

Description : le site est caractérisé au centre par la vallée de la Truyère avec ses gorges boisées. De part et d'autre il intègre aussi les plateaux à dominance agricole

Nb de communes : 14

Espèces d'intérêt communautaire : Aigle botté, Alouette lulu, Busard Saint-Martin, Bondrée apivore, Circaète Jean-le-Blanc, Faucon pèlerin, Engoulevent d'Europe, Grand-duc d'Europe, Milan noir, Milan royal, Pic mar, Pie-grièche écorcheur, Torcol fourmilier



Gorges de la Truyère



Vallée du Lot

L'évaluation des incidences

Le mot de la DDT

L'évaluation des incidences vient naturellement compléter le dispositif Natura 2000. Il a surtout pour objet d'éviter des dommages irréversibles à la biodiversité remarquable des sites Natura 2000. La question posée à chaque porteur de projet est simple : Votre activité a-t-elle un impact sur les milieux naturels ? Et si l'impact est avéré comment pouvez-vous faire pour l'éviter ? Cette simple question devrait permettre de résoudre la majorité des problèmes qui pourraient éventuellement se poser et faciliter une prise de conscience des enjeux liés à la biodiversité. Le maître mot est « anticipation ». Anticiper pour prendre en compte le patrimoine naturel remarquable et particulièrement fragile du territoire concerné dès la conception du projet. Anticiper pour éviter de modifier un projet déjà bien avancé avec des conséquences en terme de délais et /ou de coûts. Cette évaluation est de la responsabilité du porteur de projet et est à sa charge.

L'évaluation des incidences Natura 2000 a comme principe la prise en compte préalable pour tous projets des habitats naturels, ainsi que des espèces animales et végétales ayant justifié la désignation d'un site Natura 2000.

L'objectif est de déterminer si le projet aura un impact significatif sur les habitats ou espèces identifiées dans le document d'objectifs Natura 2000. Plus les enjeux liés à la préservation des sites Natura 2000 seront pris en compte en amont, plus il sera aisé de prendre des mesures pour supprimer ou réduire les incidences sur le site.

Mon projet est-il concerné ?

La loi du 9 avril 2010, complétée par un arrêté préfectoral, présente les projets, aménagements, documents de planification ou manifestations qui doivent faire l'objet d'une étude d'incidence. Il existe donc une liste nationale et une liste départementale des projets soumis à évaluation des incidences. La consultation de ces listes permet de savoir si le projet envisagé est concerné. Ces listes sont disponibles sur le site Internet de la préfecture de l'Aveyron.

En quoi consiste une étude d'incidence ?

Il s'agit d'une étude proportionnée à l'importance du projet. Elle doit permettre de vérifier que ce dernier ne porte pas atteinte aux habitats et espèces d'intérêt communautaires. En fonction de la taille du projet l'étude peut consister en un formulaire d'évaluation simplifié complété par le porteur de projet (disponible sur le site de la DREAL midi-Pyrénées), ou si l'envergure est plus importante, prendre la forme d'un dossier complet éventuellement réalisé avec l'aide d'un bureau d'études.

Exemples de projets concernés

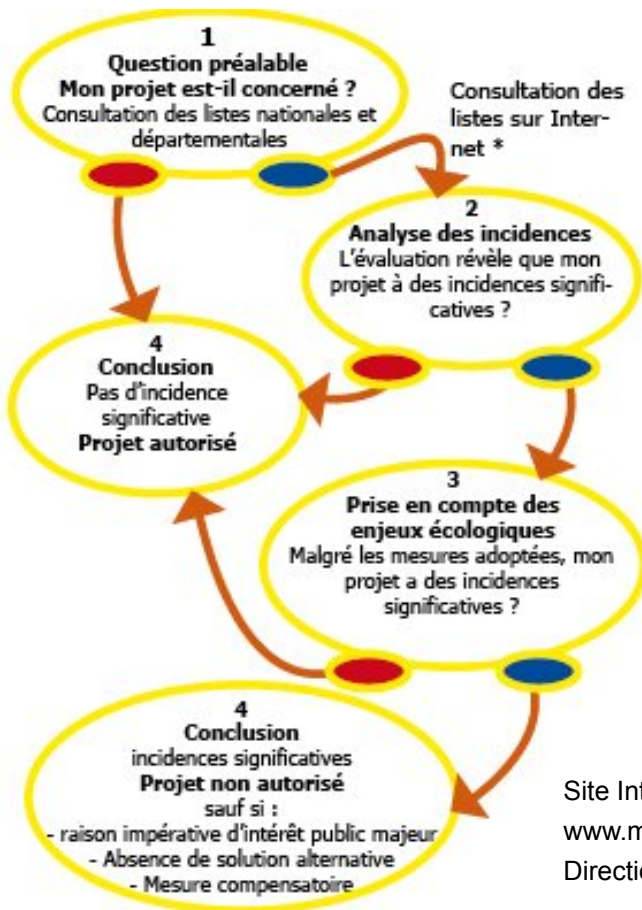
Plan local d'urbanisme, aménagements soumis à la loi sur l'eau, la construction d'une déchèterie, événements sportifs en milieu naturel, etc.

Pour plus d'infos

Site Internet de la DREAL Midi-Pyrénées :

www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr

Direction départementale des territoires de l'Aveyron : tél. : 05.65.73.50.00



2012 : en résumé et en chiffres

Les contrats agricoles

Une MAEt, Qu'est ce que c'est ?

Une Mesure AgroEnvironnementale Territorialisée (MAEt) est définie comme la combinaison d'un ensemble d'obligations et d'une rémunération. Elle vise à favoriser la mise en œuvre de pratiques agricoles favorables à l'environnement par un exploitant agricole volontaire, en contrepartie d'une rémunération annuelle, laquelle correspond aux coûts supplémentaires, aux manques à gagner et aux coûts induits liés à la mise en œuvre des pratiques agroenvironnementales.



Fanage d'une prairie



Réunion agricole à Brommat

Des réunions d'information très suivies

La première étape d'information a consisté en la réalisation de 4 réunions sur l'ensemble des sites auprès du public agricole. Lors de ces rencontres nous avons rappelé la démarche Natura 2000 et notamment la gestion contractuelle. 35 agriculteurs et 72 agriculteurs respectivement pour les sites du Lot et de la Truyère ont assisté à ces réunions.

Un excellent bilan

Sur le site des Gorges de la Truyère, 58 exploitants ont réalisé un contrat MAEt. C'est plus de 1 300 hectares qui ont été engagés essentiellement dans des mesures de gestion raisonnée de prairies naturelles.

Sur le site du Lot, 18 contrats ont été formalisés, pour 300 hectares engagés. Sur ce site ce sont les prairies de fauches qui ont été engagées dans des cahiers des charges de gestion extensive.



Prairies naturelles



2013 : attention dernière année de contractualisation

En 2013, vous avez la possibilité d'engager des surfaces dans un contrat MAEt. Pour cela vous devez contacter l'animateur du site pour vous inscrire et vous informer sur la méthodologie de contractualisation. Des réunions d'informations seront organisées afin de vous présenter les mesures proposées et les démarches à suivre.

Inventaire des odonates

Sur le site Natura 2000 « Vallée du Lot, gorges de la Truyère, et vallée du Goul » un inventaire des libellules a été mené en 2012 par la LPO Aveyron. Ce travail a permis de confirmer la présence de trois espèces : Cordulie splendide, Gomphe de Graslin et la Cordulie à corps fin. Cet inventaire a aussi été l'occasion d'étudier leur répartition sur l'ensemble du linéaire.



Gomphe de Graslin

Etude d'impact du réseau électrique sur les oiseaux



Réseau électrique

Au printemps 2012, deux étudiants, l'un en écologie à Montpellier, l'autre en géographie à Grenoble, se sont impliqués dans une étude d'impact du réseau électrique sur l'avifaune patrimoniale du site de la Truyère. La présence de ce réseau implique deux dangers potentiels :

- l'électrocution sur les poteaux. Des critères comme le relief, la végétation ou encore la morphologie d'un poteau, ont permis d'établir un classement du danger. L'étude se poursuit en 2013 et le partenariat entre la LPO Aveyron, RTE et ERDF se poursuivra au profit de la préservation de ces espèces.

- la collision avec les lignes et les oiseaux de grande envergure)

Plus de 70 personnes sensibilisées

Deux sorties nature avec des animateurs de la LPO Aveyron ont été organisées cet été sur le site de la Truyère :

- le 7 juillet à la Presqu'île de Laussac (18 participants)
- le 17 juillet à Entraygues-sur-Truyère (19 participants)

Une exposition Natura 2000 nationale a transitée dans les mairies de Ste-Geneviève-sur-Argence, Campouriez, St-Amans-des-Côts et Entraygues-sur-Truyère au cours de l'été.



Rencontre entre les agents RTE et la LPO



Sortie sur Entraygues

Des réunions ont également eu lieu pour présenter à la population les oiseaux du site Natura 2000 de la Truyère et une rencontre sur le terrain avec le personnel de Réseau de Transport et d'électricité (RTE) unité du Massif Central a été organisée.



Sortie sur Thérondeles

Des nouvelles des Milans royaux

Le Milan royal est l'un des rapaces les plus menacés en Europe du fait de la baisse alarmante de ses effectifs depuis quelques années. Il est reconnaissable à son plumage coloré roux, sa longue queue échancrée et ses deux grandes tâches blanches au niveau des poignets.

Dans le cadre d'un programme d'étude et de conservation du Milan royal à l'échelle du Massif Central, la LPO Aveyron réalise un suivi de cette espèce dans les gorges de la Truyère depuis 2009.

L'étude consiste à rechercher les couples nicheurs dès le mois de février, chaque couple repéré est ensuite suivi pendant toute la période de sa reproduction. Un programme de marquage des poussins a été mis en place : les jeunes sont équipés de marques colorées au niveau des ailes, sans préjudices pour l'animal, ce qui permet de les reconnaître à distance. L'observation ultérieure de ces individus permet de mieux connaître l'espèce (ses déplacements, sa biologie...) pour ainsi mieux la conserver.



Milan royal

Une reproduction difficile

Un maximum de 21 couples a été observé, ce qui est une densité assez élevée en comparaison aux autres sites suivis dans toute la France. Sur les 4 années de suivi, 24 nids différents ont été utilisés au moins une fois : 16 dans la vallée de la Truyère, 2 dans la vallée du Davignon, 2 dans la vallée du Lot et 4 sur le plateau dans lesquels 46 jeunes se sont envolés. On constate un faible taux de reproduction récurrent dans les gorges de la Truyère (à l'image des taux de reproduction nationaux), celui-ci variant de 1,00 à 1,67 jeunes à l'envol par couple ayant pondus. Cela peut-être expliqué localement par :

- la mort d'individus suite à un empoisonnement (au moins 3 cas, dont un cas d'intoxication au Carbofuran)



Vallée de la Bromme

- la mort des poussins (au moins 10 cas) successive notamment à la mort d'un des parents ou à une prédation au nid
- plusieurs échecs de la reproduction après la ponte (3 cas non expliqués)
- des printemps froids et pluvieux qui ont perturbés la reproduction en 2009 et 2010

Depuis le début de cette étude, 37 poussins ont été bagués et munis de marques alaires. Pour le moment, 33 contrôles visuels de 13 oiseaux différents ont été réalisés (la plupart dans les gorges de la Truyère). Deux individus ont toutefois été observés assez loin de l'Aveyron : un dans l'Aude en août 2012 et un en Côte-d'Or en septembre 2012.



3 poussins marqués

Les landes atlantiques sèches



Comment les reconnaître ?

Ces landes, typiques de l'ouest du Massif central, sont composées d'arbrisseaux et sous arbrisseaux se développant sur des crêtes rocheuses, des sols pauvres, ne retenant que très faiblement l'eau. Ces landes sont facilement identifiables et offrent une composante esthétique évidente. Les Callunes vont donner au paysage des touches de rose ou de brun orangé selon la saison et trancher avec le vert des chênaies ou des châtaigneraies.



Lande

Comment les conserver ?

Ces landes constituent un habitat stable qui ne demande pas d'entretien particulier quand elles sont sur des vives rocheuses. Pour celles plus accessibles, en continuité des parcelles pâturées, une légère pression pastorale (en adéquation avec la faible valeur nutritive des plantes présentes), peut être positive. En effet le pâturage permet de maintenir l'habitat à un stade intéressant pour la biodiversité en limitant l'uniformisation du couvert végétal.

A noter l'intérêt de ces milieux pour l'apiculture...

Evolution de l'habitat

Les landes dites « primaires » se développent sur des sols maigres, rocailleux ou trop pentus pour qu'un sol épais puisse se développer. Là, elle connaissent une évolution très lente du fait des conditions de vie difficiles. Les arbres ne sont que rarement concurrentiels ici et l'évolution vers la forêt est compromise. Les conditions de vies dures entraînent peu de concurrence entre les plantes, et donc, une relative stabilité de ces landes dans le temps.

Mais attention, Callunes et Genêt à balai s'accommodent très bien de

conditions plus favorables (sols plus profonds et humides) ! A la faveur d'une pression pastorale moins importante, ces espèces vont rapidement s'installer. Il s'agit alors de landes dites « secondaires ». Leur stabilité dépend de l'action de l'Homme. Un entretien irrégulier, une pression pastorale trop faible et la forêt s'installe à la place de la lande. Une intensification de l'activité humaine et la lande régresse. Seules les landes dites « primaires », stables naturellement, sont identifiées comme revêtant une importance communautaire au sens de la directive habitat.

Flore typique

La Callune est l'espèce caractéristique de cet habitat naturel. Elle est souvent associée au Genêt à balai et à la Germandrée scorodoine, à la Digitale pourpre et aux Fougères.



Callune

Faune présente

Parmi les oiseaux fréquentant ces lieux : Circaète-Jean-le-blanc, Pipit farlouse et Traquet motteux.

Des reptiles tels que la Couleuvre verte et jaune et la Vipère aspic affectionnent ce milieu.



Circaète-Jean-le-Blanc

Natura 2000 permet à tous de s'engager en faveur de la biodiversité

Les agriculteurs sont évidemment en première ligne de par les surfaces gérées. Des contrats spécifiques leurs sont d'ailleurs proposés. Mais il existe aussi des contrats en faveur des surfaces ni agricoles et ni forestières, ainsi qu'une charte qui s'adresse à tous les propriétaires.

Qu'est-ce que la Charte Natura 2000 ?

La Charte Natura 2000, tout comme les contrats agricoles et Natura 2000, est issue de la concertation locale. Ce document présente des actions concrètes, favorables à la biodiversité et n'entraînant pas de coût pour le gestionnaire et donc de contrepartie financière.

Toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels et personnels sur des terrains inclus dans le site, peut adhérer à la charte Natura 2000. On peut donc imaginer une commune, un propriétaire privé ou un club de canoë signant une charte.

Si la signature d'une charte ne donne droit à aucune contrepartie financière, elle permet cependant d'être exonérée de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) et permet d'accéder à certaines aides publiques (notamment en matière forestière où l'adhésion à la charte Natura 2000 constitue des garanties de gestion durable des bois et forêts situés dans le site).

Pour plus d'infos

Site Truyère

Leslie Campourcy - LPO Aveyron

10 rue des Coquelicots - 12850 ONET-LE-CHATEAU

Tél : 05.65.42.94.48 / Email : leslie.campourcy@lpo.fr



Site Lot

Rural Concept

Maison de l'agriculture - Carrefour de l'agriculture - 12000 RODEZ

Tél : 05.65.73.76.76 / Email : a012@adasea.net



- Imprimé par nos soins - tous droits réservés -